



CIRCULATION ET STATIONNEMENT : CE QUI CHANGE AU 1ER JUILLET

Ce 1er juillet 2026 entrent en vigueur plusieurs mesures destinées à rendre la circulation plus fluide et le stationnement plus facile : relèvement de la vitesse à 50 km/h, stationnement gratuit le samedi après-midi et gratuité d'une heure sur les places bleues.

Publié le 01 juillet 2026

CIRCULATION PLUS FLUIDE EN CENTRE-VILLE

L'idée est de repenser les limitations de vitesse de façon globale et cohérente à l'échelle de la ville, tout en tenant compte des spécificités de chaque quartier (usages, flux) et des enjeux de sécurité. Il s'agit aussi de rendre ces limitations compréhensibles et efficaces. Le relèvement de la vitesse sur les grands axes et l'aménagement de carrefours sur la Côte 415 sont les premières mesures.

Le relèvement de la vitesse à 50 km/h

A compter du **1^{er} juillet 2026**, la vitesse de circulation maximum autorisée, (jusqu'à présent uniformisée à 30 km/h) va évoluer sur 6 grands axes de circulation périphériques (boulevards et avenues) et sera fixée à 50 km/h.

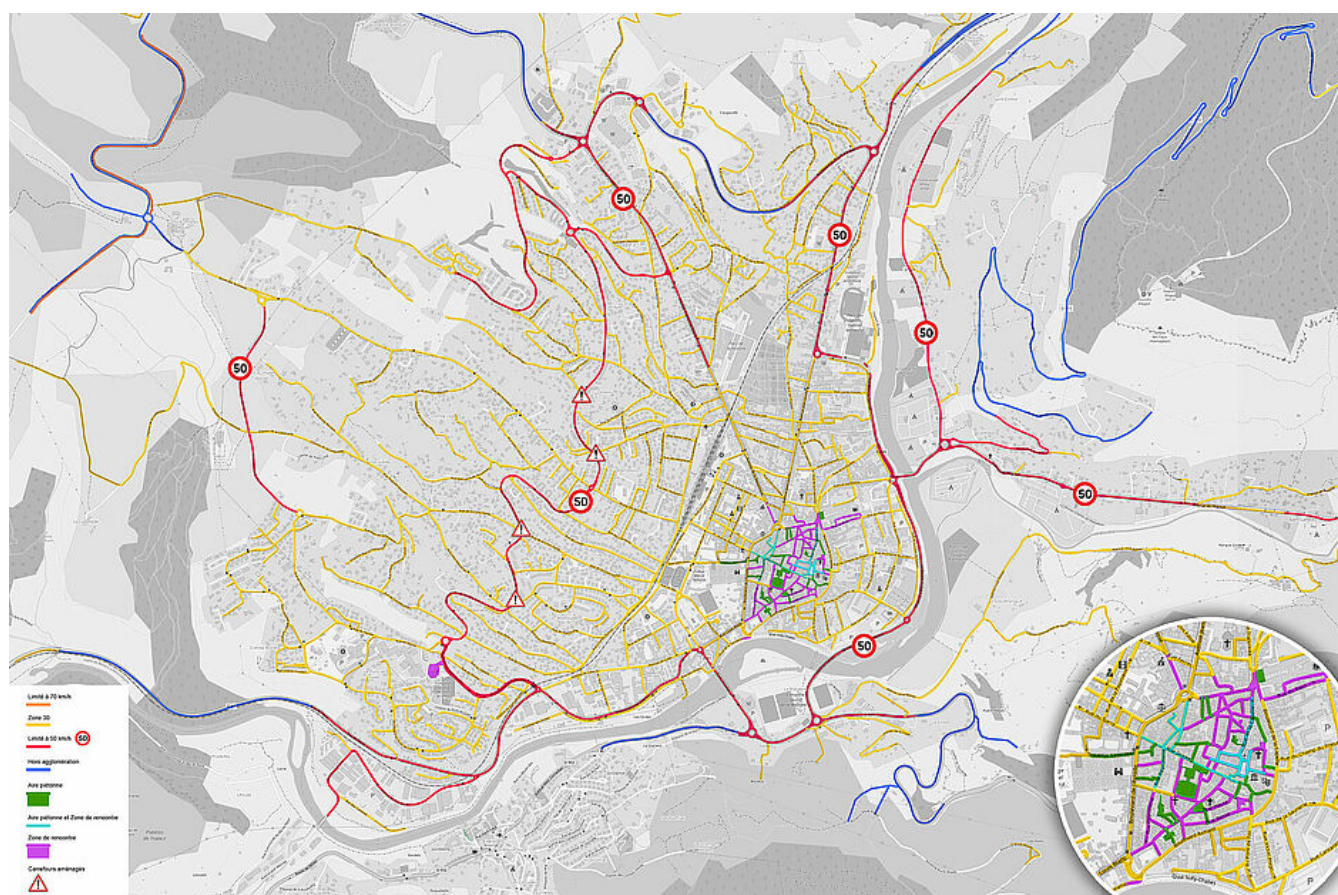
<https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/circulation-et-stationnement-ce-qui-change-au-1er-juillet-6378?>

Les axes concernés :

- › Avenue Charles de Gaulle (du giratoire des Hauts du Crès à l'intersection avec la rue André Balitrand).
- › Boulevard Cardinal Marty, (du giratoire des Hauts du Cres au giratoire de Gandalous
- › Boulevard Albert Jonquet (entre les boulevards Cardinal Marty et du Lévézou)
- › Boulevard Bad Salzuflen, (du giratoire Louis-Laurens au giratoire de Calès)
- › Avenue de l'Europe (depuis la RD 41 route de Peyre jusqu'au pont Robert-Roussel)
- › « Côte 415 » : depuis l'intersection avec Charles de Gaulle (feux du haut du Crès) et le giratoire Louis Laurent (lycée Jean Vigo) : boulevards du Lévézou, Soulobres, de Brocuéjous, Jean-Tarral et Mendès-France.



Sur cet axe de la Côte 415, 4 carrefours vont faire l'objet d'aménagements à partir de l'automne 2026 pour améliorer la sécurité et la visibilité



FACILITER LE STATIONNEMENT ET UN

MEILLEUR ACCÈS AUX COMMERCES DU CENTRE-VILLE

1h de stationnement gratuit pour les places bleues

A partir du **1^{er} juillet 2026**, la durée maximum de stationnement sur les places bleues passe de 30 minutes à 1h. La mesure concerne les 283 places bleues que compte la ville (essentiellement sur le tour de ville formant le poisson et aux abords du Mandarous).

Le stationnement gratuit le samedi après-midi

Dès le **1^{er} juillet 2026**, le stationnement devient gratuit le samedi après-midi à Millau. **1297 places payantes de surface** (zones rouge et verte) sont concernées (sauf les parking souterrains Emma Calvé et Capelle et les parkings fermés Sernam et Condamines).

Avec 1905 places de surface gratuites en permanence, Millau comptabilisera **3200 places de stationnement gratuit le samedi après-midi**.



A compter du 15 juillet 2026 seront créées 35 places "Arrêt Minute" sur 29 emplacements (pour un arrêt 10 min maximum) à proximité immédiate des commerces de flux comme les boulangeries, pressings et tabac-presse.

LES CHANGEMENTS EN PLACE DEPUIS LE 1^{ER} JUIN 2026

Circulation rouverte sur l'axe Halles - Boulevard de la Capelle

Pour favoriser la fluidité de la circulation sur l'axe halles - boulevard de la Capelle, les règles changent à compter du **1^{er} juin 2026**.

<https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/circulation-et-stationnement-ce-qui-change-au-1er-juillet-6378?>

- > Les rues Pasteur, Clausel de Coussergues et la place Foch forment une aire piétonne du 1er juin au 15 septembre de 11h00 à 15h00 et de 18h00 à 24h00.
- > Elles sont sont ouvertes à la circulation entre le 1er juin et le 15 septembre de 24h à 11h et de 15h à 18h. La circulation est aussi ouverte du 16 septembre au 31 mai.

L'**aire piétonne** est un espace consacré aux piétons où le vélo et la trottinette sont tolérés à la vitesse du pas et fermé à la circulation. Pour rappel cette zone était jusque-là piétonne du 1er juin au 15 septembre, de 10h30 à 23h avec interdiction de circuler sauf aux livraisons de 5h à 10h30 et sauf les jours de marchés.

En dehors de cette période et de ces horaires, les règles de la **zone de rencontre** s'appliquent (zone de partage de la voie où le piéton a priorité sur le vélo et ce dernier sur le véhicule à moteur avec vitesse limitée à 20 km/h).

Rue Clausel de Coussergues aménagée

Dans cette rue reliant la place Foch aux halles, les ganivelles protégeant la végétation ont été remplacées par une nouvelle bordures. L'espace dédié à la circulation des véhicules notamment ceux du marché est élargi de 60 cm.



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République

12100 Millau

05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de

8h à 12h et de 13h30 à 17h30